



Seine et Yvelines
Numérique

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2025-CSSYN-019 - Mise à jour du tableau des effectifs

Le 9 octobre 2025, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 2 octobre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu le Code du travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le tableau actuel des effectifs de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du Comité syndical ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité syndical de créer et de transformer les emplois nécessaires au fonctionnement de l'établissement ;

CONSIDERANT la nécessité pour le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique (SYN) de modifier les intitulés de postes en lien avec les enjeux du plan de transformation ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la modification du poste d' « Opérateur Vidéoprotection Adjoint » en « Responsable du CDSI ».

APPROUVE la modification du poste de « Superviseur Travaux » en « Responsable de Service ».

APPROUVE la modification du poste d' « Alternant Vidéoprotection » en « Alternant Technicien de Proximité ».

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets, pour la rémunération, au chapitre 012 article 64111.

APPROUVE la modification du tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS SYN

INTITULE DE POSTE	REF CONV COLLECTIVE		REF FONC PUBLIQUE
	GROUPE	SEUIL	
			Accusé de réception en préfecture 078-200062248-20251010-2025-CSSYN-019-DE Date de télétransmission : 10/10/2025 Date de réception préfecture : 10/10/2025

Acheteur	E	1	Attaché
Acheteur	E	1	Attaché
Administrateur ITSM	E	1 bis	Ingénieur
Administrateur ITSM	E	1 bis	Ingénieur
Administrateur MDM	D	3	Attaché
Administrateur système et réseau	D	1	Attaché
Administrateur système et réseau	C	1	Agent de maitrise
Administrateur système et réseau	C	1	Agent de maitrise
Administrateur système et réseau	C	1	Agent de maitrise
Administrateur système et réseau	C	1	Agent de maitrise
Assistant(e) Administratif	C	1	Agent de maitrise
Alternant Assistant RH	*	*	Rédacteur
Alternant Assistant Communication/marketing	*	*	Rédacteur
Alternant Développement	*	*	Rédacteur
Alternant Numérique Educatif	*	*	Rédacteur
Alternant Services	*	*	Rédacteur
Alternant Technicien de Proximité	*	*	Rédacteur
Architecte réseau			Ingénieur
Architecte système et réseau	F	1 bis	Ingénieur
Architecte système et réseau	E	3	Ingénieur
Attaché de Direction	E	1	Attaché
Attaché Technico-commercial => PMO - Assistant(e) Chef de Projet	E	1	Attaché
Chargé d'étude/de mission - stagiaire	*	*	Rédacteur
Chargé d'étude/de mission - stagiaire	*	*	Rédacteur
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé de relations extérieures	F	1	Attaché
Chargé des moyens généraux	C	1	Rédacteur
Chargé des RH	E	1	Attaché
Chargé(e) de missions	F	1	Attaché
Chargé(e) d'études	E	3	Attaché
Chargé(e) d'études	E	3	Ingénieur
Chargé(e) d'études	E	1	Ingénieur
Chargé(e) d'études	E	1	Attaché
Chargé(e) d'études	E	1	Ingénieur
Chef de projet fonctionnel	E	1	Attaché
Chef de projet fonctionnel	E	1	Attaché
Chef de projet fonctionnel	E	1	Attaché
Chef de projet technique	E	1	Attaché
Chef de projet technique	E	3	Attaché
Chef de projet technique	E	3	Ingénieur
Chef de projet technique	E	3	Ingénieur
Chef de projet technique	E	1	Attaché

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20251010-2025-CSSYN-019-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

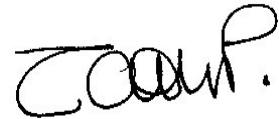
Comptable	C	3	Rédacteur
Comptable	C	1	Rédacteur
Comptable	C	1	Rédacteur
Comptable	C	1	Rédacteur
Comptable	C	1	Rédacteur
Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
Contrôleur de gestion	E	1	Attaché
Coordinateur technique	D	1	Agent de maitrise
Directeur d'activité	G	1	Ingénieur
Directeur d'activité	G	1	Ingénieur
Directeur d'activité	G	1	Ingénieur
Directeur d'activité	G	1	Ingénieur
Directeur de Pôle	G	2	Attaché
Directeur de Pôle	F	2	Attaché
Directeur de Pôle	G	1	Attaché
Directeur de Pôle	F	1	Attaché
Directeur de Pôle	F	1	Attaché
Directeur de Pôle	F	1	Attaché
Directeur de Pôle	F	2	Ingénieur
Directeur de Pôle / Confiance numérique et cyber	F	1	Attaché
Directeur de projets	F	2	Ingénieur
Directeur Général	Sans objet		Administrateur
Gestionnaire ADV	E	1	Attaché
Gestionnaire ADV	E	2	Attaché
Incident Manager	E	1	Attaché
Incident Manager	E	1	Attaché
Juriste Commande Publique	E	1	Attaché
Manager d'activité (Chef d'équipe)	D	1	Agent de maitrise
Manager d'activité (Chef d'équipe)	E	1	Attaché
Opérateur Vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
Opérateur Vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
Opérateur Vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
Opérateur Vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
Opérateur Vidéoprotection	C	*	Agent de maitrise
Opérateur Vidéoprotection	C	1	Agent de maitrise
Responsable du CDSI	E	1	Rédacteur
PMO	E	1	Attaché
Responsable comptable	E	1	Attaché
Référent fonctionnel	E	1	Attaché
Référent fonctionnel	E	1	Attaché
Référent fonctionnel	E	1	Attaché
Renfort administratif	C	1	Rédacteur
Renfort administratif	C	1	Rédacteur
Responsable ADV	F	1	Attaché
Responsable budgets	F	1	Attaché
Responsable d'application	E	1	Ingénieur
Responsable d'application (NE)	E	1	Attaché

Accusé de réception en préfecture
078-200062248-20251010-2025-CSSYN-019-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception préfecture : 10/10/2025

(*) : le seuil (déterminé au regard de la convention collective) correspond au niveau d'ancienneté du salarié recruté ; il ne peut être arrêté qu'au moment du recrutement effectif.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

2025-CSSYN-019 - Mise à jour du tableau des effectifs

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 14

Mme Sonia BRAU, M. Bruno CORADETTI, M. Michel DELAMAIRE, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Patrick STEFANINI, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 2

M. Daniel Courtes à Mme Nathalie Leandri, M. Jean-Marie Tétart à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 32

M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Nicole Bristol, Mme Jessica Bullier, M. Julien Chambon, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Bertrand Coquard, M. Yves Coscas, M. Nicolas Dainville, Mme Cécile Dumoulin, M. Jean-Louis Flores, M. Jean-Michel Fourgous, M. Vincent Franchi, M. Frédéric Julhes, M. Thomas Lam, Mme Alice Le Moal, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, Mme Raphaël NIVOIT, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, Mme Armelle Tilly, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité